Occupation du domaine public routier nécessitant un permis de stationnement ou une permission de voirie

Article L.113-2 du code de la Voirie Routière
Règlement de Voirie de la Ville de Paris
Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6, L2512-13 et L2512-14

Pages 1 et 2 réservées au demandeur

Date du dépôt de la demande :		
Le maître d'ouvrage :	☐ Cas général	☐ Particulier
Raison sociale:		
N°SIREN - SIRET :		
Nom du représentant :		Prénom :
		Pays :
1	- · ·	nsable de l'occupation dans toute sa durée
N°SIREN - SIRET:		
Nom du représentant :		Prénom :
		Pays :
relephone.	, 60411161 :	
Site concerné par la demande		
		Arrdt :
Si plusieurs lieux sont concernés, compléte	er tous les renseignement	ts demandés pour chacun des lieux
Document d'urbanisme (déclaration p	oréalable ou permis de cons	truire ou permis de démolir) :
Nature de la demande d'occupati	on	
'		
Préciser ravalement, réhabilitation, constr		
Dates de l'occupation		
Date de début :		Date de fin :
Renouvellement : \square non \square oui -	- dans ce cas joindre	la demande initiale.
Caractéristiques de l'emprise prir	ncipale	
Emprise sur chaussée : 🗆 oui 🗀 ı		Emprise sur trottoir : \square oui \square non
Emprise sur piste cyclable : ou emprise modifiant le sol ou le sou		
Emprise sur zone de stationneme		Longueur en m :

Emprise close par des palissades : □ oui □ non	Surface en m²:		
	Longueur au sol (en m) :		
Palissade en saillie non susceptible de recevoir des af			
Emprise des échafaudages : □ oui □ non	Surface en m ² :		
☐ Échafaudage de pieds ou sur tréteaux	☐ Échafaudage suspendu, en bascule, parapluies en saillie		
Hauteur des échafaudages (en m) :			
Caractéristiques des emprises secondaires			
Présence de baraquements : □ oui □ non - Si oui re	•		
	Longueur au sol (en m) :		
	Indiquer le nombre de niveaux :		
Emprise sur zone de stationnement : oui non	Longueur en m :		
Date de début :	Date de fin :		
Diàsas à igindre à la demande			
Pièces à joindre à la demande			
La demande doit être accompagnée d'un :			
☐ Plan de l'occupation au 1/200 ^{éme} établi sur fond de	plan Ville de Paris (demande par mail à pvp.dvd@paris.fr)		
	r voie les caractéristiques géométriques des emprises (longueur, largeur,		
hauteur, surfaces, palissades)	and the second of the section of the		
tricolores, bancs)	mobiliers urbains présents dans l'emprise (candélabres, feux		
Si nécessaire, joindre			
	nent, un justificatif délivré par le Pôle d'Accueil et Services à		
l'Usager de la Direction de l'Urbanisme (PASU –6 pron	·		
☐ Formulaire « Multi-case » complété avec une synthèse des avis des occupants du domaine public, des services de			
la Préfecture de Police et de la Ville de Paris et les dispositions retenues pour répondre aux prescriptions formulées.			
☐ Coupes des installations projetées (éléments en hauteur)			
\square Plans de détail de points singuliers ou notes de cal	cul		
Concernant les voies limitrophes et les places, il faut s'adre	esser à la STV gérant l'arrondissement ayant le plus petit numéro.		
J'atteste l'exactitude des renseignements fournis.			
Je reconnais être responsable des dégradations qui pourraient être occasionnées aux ouvrages de la voie publique du			
fait des travaux et m'engage à remettre en état les ouvrages le cas échéant. S'il y a lieu je m'engage à payer les frais			
de réfection d'après le tarif en vigueur au moment de	la réfection par l'administration.		
Je m'engage à respecter les prescriptions ci-dessous et,	ou arrêtées lors de la réunion d'ouverture de chantier dont le		
compte-rendu est annexé au présent document.			
Je m'engage à respecter, le cas échéant, les prescrip	tions formulées lors de l'instruction technique, par les tiers		
occupants du domaine public (notamment à laisser libr	e accès en toutes circonstances à leurs ouvrages et réseaux).		
Je m'engage à m'acquitter des droits de voirie, des re	devances et des taxes résultant de la présente demande.		
Je m'engage à n'émettre aucune réclamation auprès de la mairie de Paris dans le cas de dommages subis par mor			
occupation du domaine public.			
Je reconnais avoir été avisé que le non-respect de	es prescriptions émises par la direction de la voirie et des		
déplacements est susceptible de se traduire par l'interruption de l'utilisation des installations ou de leur dépose et			
sans présumer des sanctions pénales applicables.			
Fait à :Le :Le :			
Le représentant du maître d'ouvrage :			
Signature et cachet du maître d'ouvrage :			
1			

Pages 3 et 4 réservées à l'administration

Prescriptions particulières à respecter :
Autorisation – Permis de stationnement
Vula précente demande d'occupation du demaine public :
Vu la présente demande d'occupation du domaine public ;
Vu le plan de l'occupation joint à la présente demande ;
Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6, L. 2512-13 et L.
2512-14 ;
Vu le règlement de voirie en vigueur voté par délibération du Conseil de Paris ;
Vu l'arrêté municipal fixant les nouveaux tarifs applicables aux droits de voirie ;
V. Paris conformed de la Dráfe atura de Delica 1
Vu l'avis conforme de la Préfecture de Police ¹ .
Fait à :Le :
Nom Prénom :Qualité :Qualité :
Signature :
Article 1 ^{er} : L'autorisation d'occupation, sollicitée parpar la
présente demande, est accordée suivant les prescriptions ci-dessus et/ou arrêtées lors de la réunion d'ouverture de
chantier du, dont le procès-verbal est annexé à la présente autorisation.
Article 2 : Les Directeurs de la Voirie et des Déplacements et de l'Urbanisme de la Mairie de Paris, et le Directeur de
l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.
Faità Parisle
Pour le Maire de Paris et par délégation,
, ,
Numéro CTV :

 $^{^{1}}$ Uniquement pour les voies de l'annexe 2 du Règlement de Voirie

Autorisation – Permission de voirie		
Autorisation – remission de vonte		
Vu la présente demande d'occupation du domaine public ;		
Vu le plan de l'occupation joint à la présente demande ;		
Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2 ;		
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6, L. 2512-13 et L.		
2512-14 ;		
Vu le règlement de voirie en vigueur voté par délibération du Conseil de Paris ;		
Vu l'arrêté municipal fixant les nouveaux tarifs applicables aux droits de voirie ;		
Vu l'Instruction Technique simplifiée réalisée conformément au 4 ^{ème} chapitre du règlement de voirie ;		
Vu la saisine de la Mairie du e arrondissement en date du		
Vu l'avis conforme de la Préfecture de Police ² .		
Fait à :Le :Le :		
Nom Prénom :Qualité :Qualité :		
Signature :		
Article 1 ^{er} : L'autorisation d'occupation sollicitée par		
présente demande, est accordée suivant les prescriptions ci-dessus et/ou arrêtées lors de la réunion d'ouverture de		
chantier du dont le procès-verbal est annexé à la présente autorisation.		
Article 2 : Les Directeurs de la Voirie et des Déplacements et de l'Urbanisme de la Mairie de Paris et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.		
Fait à Paris, le		
Pour le Maire de Paris et par délégation,		
Numéro CTV :		

² Uniquement pour les voies de l'annexe 2 du Règlement de Voirie